

Cercle de silence de Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 25 novembre 2025 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.

Venez nombreux et invitez vos amis à nous rejoindre !

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse ! Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique, et aussi à la mairie de Toulouse.

Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu en date du 20 novembre 2025 obtenues grâce à la CIMADE

Les travaux prévus depuis longtemps vont bientôt commencer : 25 places ont été vidées et il n'y a plus que 74 personnes retenues. Pour retrouver des places, il a été prévu de mettre des lits superposés dans les chambres restantes, ce à quoi s'opposent en particulier les syndicats de police, pour des raisons évidentes liées à l'aggravation des conditions de vie et à des problèmes de sécurité incendie.

Dans une nouvelle réglementation, il est prévu que lors du troisième passage devant le juge des libertés et de la détention (JLD), la prolongation soit systématiquement de 30 jours et non plus de 15, pour arriver à 90 jours sans avoir besoin d'un quatrième passage devant le JLD * : donc économie de procédure ...

L'Algérie ne délivre toujours pas de laissez-passer consulaire.

* Note : vous trouverez cette information dans l'article [Article L742-4](#) du

Chapitre II : MAINTIEN EN RÉTENTION PAR LE MAGISTRAT DU SIEGE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE (Articles L742-1 à L742-10) du

Titre IV : RÉTENTION ADMINISTRATIVE (Articles L740-1 à L744-17)

prévoit

« Si le juge ordonne la prolongation de la rétention, celle-ci court à compter de l'expiration de la précédente période de rétention et pour une nouvelle période d'une durée maximale de trente jours. La durée maximale de la rétention n'excède alors pas soixante jours.

La prolongation de la rétention peut être renouvelée une fois, dans les mêmes conditions. La durée maximale de la rétention n'excède alors pas quatre-vingt-dix jours. »

Voici un extrait du texte « **Fondements du Cercle de Silence** » écrit par Frère Alain Richard le 24 novembre 2015. Nous pensons utile de nous rappeler cette réflexion lumineuse !

« Notre silence, et notre prière pour certains, veut rejoindre les personnes dépourvues de papiers et ceux qui font la loi, ceux qui la font appliquer et tous les acteurs que nous sommes.

Par ce silence nous sommes signe de l'unité du genre humain, alors que des paroles pourraient nous diviser.

Nous sommes en silence dans un monde de bruit : c'est indispensable pour retrouver notre conscience endormie par le bruit qui nous entoure.

Nous ne voulons pas rester dans l'émotivité devant des actions révoltantes, mais nous nous inscrivons dans une action longue. Ce temps mensuel d'arrêt et d'écoute est un luxe rare pour notre conscience. C'est une invitation à un débat et une réflexion collective qui sont nécessaires. »

Amnesty International a publié un rapport « **Comment l'État fabrique la précarité des travailleur·euses étranger·es** »

Elles s'occupent des enfants, accompagnent les aînés, concoctent les plats des restaurants, construisent les maisons, bâtissent leur vie aussi. Des personnes d'origine étrangère vivent en France depuis des années, et pourtant, du jour au lendemain, leur vie peut basculer : plus de travail, plus de droits, plus de sécurité. En cause : un titre de séjour précaire. Cette bascule n'a rien d'un accident : elle est le produit d'un système dysfonctionnel orchestré par l'État français. Notre rapport dévoile les rouages d'une machinerie qui fabrique l'irrégularité et brise des vies.

Ce rapport est sur le web : <https://www.amnesty.fr/actualites/rapport-comment-l-etat-francais-fabrique-la-precarite-des-travailleurs-etrangers>

La Cimade publie un rapport « **LA RÉFORME DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE D'EXPULSION : L'ESCALADE DE LA HONTE** » avec le sous-titre « **DÉCRYPTAGE DE LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT RETOUR DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DE MARS 2025** »

Ce rapport est sur le web :

https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2025/10/Decryptage_synthese_VF.pdf

Nous espérons que votre santé est bonne, que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse